

les évincer du marché alors qu'il en résulterait des prix encore plus élevés pour les produits d'alimentation destinés au grand public. Puis, il y a des paiements d'escompte au comptant. Autrement dit, les grands détaillants qui paient leurs factures immédiatement au grossiste obtiennent un escompte. Mais dans la pratique, même lorsqu'ils obtiennent cet escompte, ils ne paient pas comptant au moment voulu. Il y a des bénéfiques et des échanges dans le domaine publicitaire, et c'est pourquoi les gens rivalisent les uns avec les autres sur le marché, chacun d'eux se sentant obligé par l'autre, dans ce jeu onéreux, d'attirer l'attention du public. Le coût de cette publicité se reflétera peut-être inutilement dans le prix payé par le consommateur.

Il y a aussi les simples combines d'affaires, les voyages gratuits d'après le montant des ventes, et tous ces coûts font monter le prix des aliments. J'ai hâte d'examiner tout cela au comité et j'espère que la Commission indépendante de révision que le gouvernement désignera sans doute examinera la situation.

Nous avons également appris qu'il y avait pénurie de denrées dans le monde. La demande est considérable en matière de céréales fourragères, de grain, de bœuf et de tous les produits connexes. Les gens sont prêts à payer \$9 ou \$10 pour se procurer du bifteck, non seulement aux États-Unis, où nous en exportons une quantité considérable, mais ici au Canada. Cela veut dire que lorsqu'il y a une demande et une pénurie de ce genre, il faut trois ou quatre ans pour augmenter le stock de bœuf. Les prix montent et les gens à faible revenu et les familles nombreuses et pauvres ne peuvent se procurer cet aliment nourrissant.

Nous avons vu les revenus canadiens s'accroître d'environ 50 p. 100 au cours des cinq dernières années. Je me souviens que l'on a déjà discuté dans cette Chambre de l'augmentation des impôts au cours des cinq dernières années. C'est bien vrai. Mais la hausse des impôts montre que les revenus ont également augmenté de 50 p. 100. Au lieu de consacrer 25 p. 100 de leur revenu aux aliments, comme il y a cinq ans, les Canadiens y consacrent environ 19 p. 100. Le revenu des personnes qui travaillent dans l'industrie alimentaire a également augmenté et ce n'est que juste. Tout cela se voit dans la hausse des prix.

Les frais de transport ont augmenté pour tout le monde, le producteur comme le grossiste et le détaillant. C'est une tendance générale. Mais ceux qui en souffrent réellement, ce sont les pauvres, les grandes familles, les gens qui ont un revenu fixe, car pour eux, l'augmentation des prix ne s'est pas soldée par un passage de 25 p. 100 à 19 p. 100, mais peut-être de 40 à 45 p. 100. Il s'agit d'un problème très grave et je pense que le gouvernement doit s'en occuper.

J'aimerais faire remarquer, avant de parler de différents domaines auxquels il a eu affaire, que le parti d'en face siégeant au gouvernement d'une autre assemblée, qui semble tant se préoccuper des pauvres et des revenus fixes, a jugé bon d'imposer une taxe à une des provinces les plus peuplées et les plus riches, taxe dont les moins fortunés auront le plus à souffrir. Je veux parler d'une taxe sur l'énergie dont il prétend que les pauvres ne souffriront pas. Notre système est difficile à comprendre, surtout pour les pauvres. Je me souviens combien on nous a critiqués pour notre formulaire de déclaration d'impôt. C'est la mesure la plus régressive que j'ai vu prendre depuis plusieurs années par un gouvernement provincial. J'ai suivi les événements en tant que journaliste et maintenant je le fais en tant que député des Communes.

Prix de l'alimentation

Au lieu d'augmenter une taxe de vente dont les pauvres souffriraient le plus et d'adopter une taxe sur l'énergie qui est une taxe régressive appliquée à un service fondamental, le gouvernement s'est efforcé de progresser dans certaines directions et a pris certaines mesures très positives. Il reste évidemment toujours davantage à faire comme d'augmenter les pensions et de relever le niveau d'exemption de l'impôt sur le revenu. On peut espérer, après l'annonce faite par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des allocations familiales et autres mesures générales, que des décisions seront prises pour aider ceux qui en ont le plus besoin.

En conclusion, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de commenter brièvement les recommandations du comité. La Commission de révision n'est pas la fin des fins et elle n'apporte pas nécessairement une réponse définitive. Mais c'est une bonne fortune pour les gens, particulièrement ceux qui paient les produits alimentaires au comptant, s'ils estiment que quelque chose ne va pas, de pouvoir s'adresser à quelqu'un pour obtenir des éclaircissements. Ce sera un élément du processus d'éducation. Ce sera aussi, est-il à espérer, un élément de la recherche de l'identité des coupables et de l'endroit où ils se trouvent. Il est heureux que le gouvernement soit responsable auprès de la population et qu'un groupe sérieux puisse déclarer: Oui, c'est juste, ou encore, non, ce n'est pas juste.

Les membres du NPD se préoccupent de rendre la mesure législative efficace. Les députés ministériels ont cru qu'adopter une résolution ou présenter des recommandations à renvoyer à la Chambre, qui ferait régresser les prix, n'était simplement pas logique. La constitution de notre pays ne permet pas de procéder au moyen de mesures législatives.

Une voix: Pourquoi?

M. Fleming: A cause de la division qu'établit la constitution entre les compétences municipale, provinciale et fédérale. Je dis que c'est tout simplement impossible, et aucun expert constitutionnel n'a encore prétendu que c'était possible. Si c'est là le point de vue des néo-démocrates, je les invite à nous présenter cette personne qui pourra nous renseigner. S'il y a lieu de mettre sur pied une commission de révision, un organisme qui soit efficace, je suis heureux de constater qu'il est suggéré dans les recommandations de permettre à la commission de révision, que ce soit par l'intermédiaire d'un comité permanent ou d'un comité spécial qui tiendrait une audience où la presse serait admise, d'attirer l'attention sur les contrevenants et de les forcer ainsi à rentrer dans le rang. Après une pareille publicité, une pareille confrontation, dans le monde des affaires, il est impossible de faire front, il faut battre en retraite.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais dire que les recommandations concernant la nutrition...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence serait disposée à écouter le député, mais d'autres veulent prendre la parole et vu le peu de temps dont nous disposons, je ne pense pas pouvoir laisser continuer le député.

● (2130)

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, à la fin de ce débat, j'aimerais faire quelques commentaires, après avoir entendu des opinions de toutes sortes, divergentes, la plupart du temps. J'ai écouté avec attention